



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication

1. Le Sous-comité des technologies de l'information et de la communication (ICTS) s'est réuni le 12 mars 2007 pour sa troisième session. M. S. Thom, président du sous-comité, a ouvert la séance.
2. Les autres membres du bureau étaient M. A. Finlay (membre employeur), vice-président, et M. S. Nakajima (membre travailleur), vice-président.
3. Le président a confirmé qu'il assumerait aussi les fonctions de rapporteur. Comme le rapport du sous-comité doit être soumis pour traitement le mardi 13 mars, le sous-comité a autorisé son président à adopter le rapport en son nom.

Stratégie en matière de technologies de l'information (2007-2009)

4. Le chef du Bureau de l'informatique et des communications (ITCOM) a présenté le document portant sur la stratégie en matière de technologies de l'information¹ dont le sous-comité était saisi. Il a souligné que le document donne une description détaillée de la stratégie comme cela a été demandé à la session de novembre 2006, lors de laquelle un résumé de la stratégie a été présenté. Il a relevé que cette stratégie est liée à la stratégie en matière de ressources humaines (2007-2009), à la stratégie de partage des connaissances qui est en cours d'élaboration et aux objectifs stratégiques de l'OIT.
5. Il a fait observer que, selon la feuille de route concernant la gestion axée sur les résultats (GAR) qui a été adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2006², la première étape est l'approbation de cette stratégie pour 2007-2009. La prochaine stratégie en matière de technologies de l'information sera préparée dans le contexte du prochain cadre stratégique et sera pleinement conforme au cadre de la GAR.

¹ Document GB.298/PFA/ICTS/1.

² Document GB.297/PFA/1/1.

6. Le chef d'ITCOM a souligné que 12 initiatives de mise en œuvre ont été identifiées dans les trois grands domaines de la stratégie: services pour l'exécution du programme, infrastructure, et gestion/appui/formation. Les détails de la mise en œuvre sont présentés dans le document pour chacune des 12 initiatives.
7. Le vice-président travailleur a remercié le Bureau d'avoir préparé ce document détaillé. Il a fait observer que certains éléments manquent dans la stratégie, par exemple l'impact de la réforme des Nations Unies ou le lien entre les résultats escomptés et le rapport du Commissaire aux comptes. Il a fait valoir que les initiatives de mise en œuvre doivent disposer de lignes budgétaires précises, faire l'objet de prévisions plus fiables et être assorties de délais. Il a demandé des éclaircissements sur la référence à l'Extranet des Nations Unies et a suggéré que le Bureau envisage d'accorder aux membres du Conseil d'administration l'accès au réseau Intranet du BIT et à certaines composantes d'IRIS. Il a déclaré que les travailleurs peuvent approuver la stratégie pour autant que le Bureau ajoute plusieurs éléments dans une version révisée de la stratégie qui serait présentée en novembre 2007.
8. Le vice-président employeur a dit apprécier tant le contenu que la clarté du document. Il a relevé que la mise en relation des résultats escomptés, des résultats obtenus et des produits est très utile. Il a fait remarquer que le document peut être amélioré, par exemple en chiffrant un plus grand nombre de produits. Il a par ailleurs évoqué un rapport sur la gouvernance des technologies de l'information (établi par Satyam) qu'il juge très utile. Il a demandé des précisions sur le rôle du sous-comité par rapport aux aspects budgétaires concernant les technologies de l'information. En conclusion, il a déclaré qu'il serait utile de réexaminer la stratégie dans deux ans pour faire le bilan de ce qui aura été accompli.
9. Le représentant du gouvernement du Pérou a déclaré que le document constitue une bonne base mais que des efforts doivent encore être faits pour l'aligner pleinement sur la GAR. Il s'est dit préoccupé par le manque de détails sur le calendrier, les coûts et les délais de mise en œuvre. Il est prêt à approuver la stratégie si un document révisé répondant aux points soulevés est soumis en novembre.
10. Le représentant du gouvernement de l'Australie s'est félicité des progrès accomplis sur le document de stratégie. Toutefois, plusieurs points le préoccupent, et notamment: la nécessité de plus amples précisions sur le cadre de gouvernance; l'importance de la participation des utilisateurs au cadre de gouvernance des technologies de l'information; l'établissement de liens explicites avec la stratégie en matière de ressources humaines, la réforme des Nations Unies et le réexamen de la structure extérieure; enfin, la nécessité de retravailler les éléments relatifs à la GAR. Il a souligné que, à la dernière réunion du sous-comité, tous les mandants ont demandé au Bureau de fournir des informations détaillées sur le déploiement d'IRIS sur le terrain, y compris sur les échéances et les coûts. La stratégie qui est ici présentée ne contient pas ces informations. L'intervenant a proposé de modifier le point appelant une décision de façon à demander au Bureau de tenir compte des éléments évoqués durant la discussion et de soumettre une version révisée de la stratégie à la session de novembre.
11. La représentante du gouvernement du Nigéria, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a souligné l'importance des 12 initiatives présentées dans la stratégie. Elle s'est inquiétée des ressources affectées à la formation et de la nécessité d'améliorer l'appui. Elle a recommandé l'adoption de la stratégie par la Commission du programme, du budget et de l'administration en gardant à l'esprit les points soulevés. Elle a demandé que le sous-comité soit régulièrement tenu au courant des faits nouveaux concernant la mise en œuvre de la stratégie.

12. Le chef d'ITCOM a expliqué que le document de stratégie n'est pas un document opérationnel mais un cadre qui fixe l'orientation des technologies de l'information au BIT. Il sera tenu compte, dans la mise en œuvre de la stratégie, des observations des membres du sous-comité. Certaines des questions soulevées seront traitées dans les deux autres documents, consacrés à IRIS et à l'EDMS.
13. La directrice exécutive (Secteur de la gestion et de l'administration) a expliqué que les questions budgétaires seront examinées par la Commission du programme, du budget et de l'administration. Elle a reconnu l'importance de l'impact de la réforme des Nations Unies sur la stratégie en matière de technologies de l'information et indiqué qu'il en sera tenu compte dans la mise en œuvre de la stratégie. Elle a précisé que le Bureau fera rapport au sous-comité sur la mise en œuvre de la stratégie.
14. Le représentant du gouvernement de l'Australie a admis que le document de stratégie n'est pas un document opérationnel mais a estimé que plusieurs éléments manquants doivent encore être abordés. Ce point de vue a été appuyé par le représentant du gouvernement du Pérou.
15. La représentante du gouvernement du Nigéria a noté que des documents faisant le point sur la mise en œuvre de la stratégie seront très utiles au sous-comité. Le rôle du sous-comité n'est pas d'empêcher le Bureau d'appliquer la stratégie.
16. Le sous-comité a approuvé le point appelant une décision modifiée comme suit:

Le sous-comité recommande à la Commission du programme, du budget et de l'administration d'approuver la stratégie en matière de technologies de l'information telle qu'elle est exposée dans le document GB.298/PFA/ICTS/1. Toutefois, la recommandation du sous-comité ne vaut que si le Bureau soumet pour décision, à la réunion de novembre 2007 du sous-comité, une stratégie actualisée en matière de technologies de l'information qui intègre les vues exprimées par les membres du sous-comité lors de la discussion de mars 2007.

Système intégré d'informations sur les ressources (IRIS)

17. La directrice exécutive (Secteur de la gestion et de l'administration) a présenté le document sur IRIS³. Elle a indiqué que ce document répond à la demande faite par le sous-comité en novembre 2006 de fournir des informations sur les avantages du système et sur la fourniture de l'accès à IRIS aux bureaux extérieurs de l'OIT.
18. Elle a déclaré que l'inventaire des avantages d'IRIS renvoie au document sur les avantages potentiels d'IRIS qui avait été présenté au Conseil d'administration en mars 2000⁴.
19. La directrice exécutive a fait le point des principaux avantages d'IRIS pour ce qui est du contrôle financier, des instruments améliorés, d'une transparence et d'une fiabilité accrues et de la plus grande disponibilité des données. Elle a relevé qu'IRIS apporte une valeur ajoutée particulièrement dans l'élaboration du programme et budget, et dans les avantages potentiels qu'il présente pour le développement futur – notamment pour l'acquisition de

³ Document GB.298/PFA/ICTS/2.

⁴ Document GB.277/PFA/2/2.

connaissances, le recrutement, la gestion des compétences et la gestion d'actifs. Elle a ajouté qu'IRIS facilitera l'introduction des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

20. L'oratrice a déclaré qu'il y a encore de quoi faire pour concrétiser les bienfaits découlant en particulier de l'utilisation d'IRIS en tant qu'outil de gestion. Elle a cependant noté qu'IRIS procure déjà des avantages appréciables au Bureau, qu'il s'agisse de rationaliser les processus métiers, de fournir un accès plus rapide aux données ou de renforcer la transparence et les contrôles financiers.
21. En ce qui concerne le déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs, l'intervenante a indiqué que certaines fonctionnalités d'IRIS sont déjà opérationnelles sur le terrain. Le module de gestion stratégique (SMM) est utilisé depuis 2005 pour préparer le programme et budget, et le module de planification de l'exécution est en service depuis 2006.
22. La directrice exécutive a souligné que l'approche adoptée à l'égard de l'application d'IRIS sur le terrain est prudente. Les activités sont exécutées après avoir dûment consulté les responsables sur place, s'être informé des opérations extérieures et les avoir analysées, et cela grâce à des missions de consultation dans les régions.
23. L'oratrice a déclaré que la première application importante d'IRIS dans un bureau extérieur se fera dans le cadre d'un projet de coopération technique à Jakarta. Ce projet est prévu pour avril-mai 2007.
24. Le vice-président employeur a remercié le Bureau de l'exposé bien documenté et a dit attendre avec intérêt le calendrier concernant l'application d'IRIS dans les bureaux extérieurs. Il a fait observer qu'il serait utile de présenter les avantages du système en donnant des exemples concrets.
25. Le vice-président travailleur a remercié le Bureau pour le document. Pour ce qui est des avantages, il a noté que, si les améliorations dans la qualité des données sont fort appréciées, le système IRIS ne produira pas tous ses effets tant qu'il ne sera pas pleinement utilisé dans les bureaux extérieurs. Il a aussi noté que les utilisateurs d'IRIS sur le terrain éprouvent un sentiment d'impuissance devant les problèmes que soulève l'accès à IRIS et qui sont dus à une mauvaise connectivité. Il a également exprimé des préoccupations au sujet de l'accès à distance à IRIS et s'est demandé comment les données pourront être protégées contre tout accès non autorisé.
26. Pour ce qui est du déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs de l'OIT, l'intervenant a noté l'importance de la gestion des risques, en tenant compte des incidences de la réforme des Nations Unies et en évaluant la capacité des bureaux extérieurs de s'adapter au système.
27. Le représentant du gouvernement de l'Australie a remercié le Bureau pour les informations utiles sur IRIS. Il a apprécié les indications données sur la rationalisation des pratiques de travail et les informations sur le déploiement d'IRIS sur le terrain. Il a noté que, si la plupart des avantages attendus initialement semblent avoir été tirés, il serait utile d'en savoir plus sur les résultats qui n'ont pas encore été obtenus car cela permettra de déterminer si IRIS est ou non une réussite.
28. L'intervenant a fait observer que l'examen de la structure extérieure et la réforme des Nations Unies devront être dûment pris en considération au moment d'élargir l'accès à IRIS pour les bureaux extérieurs. Il a invité le Bureau à fournir des précisions sur les risques et sur les mesures prises pour les atténuer. Il a également demandé de plus amples renseignements sur le projet de Jakarta pour ce qui est des risques et de leur atténuation,

ainsi qu'une évaluation pour veiller à ce que les enseignements tirés puissent être appliqués aux autres projets extérieurs.

29. Le représentant du gouvernement du Pérou a noté que le coût élevé d'IRIS est une préoccupation permanente et que l'utilisation potentielle de ce système en tant qu'outil de gestion permettra d'apaiser les inquiétudes à ce sujet. Il estime, comme le représentant du gouvernement de l'Australie, que le rapport doit mentionner les domaines où des résultats n'ont pas été obtenus.
30. La représentante du gouvernement du Nigéria a appuyé le déploiement d'IRIS sur le terrain et a déclaré qu'il doit se faire en tenant compte de l'examen de la structure extérieure de l'OIT et de la réforme des Nations Unies. Elle a souligné l'importance d'une formation coordonnée et s'est demandé si le budget est suffisant pour répondre aux besoins de formation à IRIS.
31. La directrice exécutive a réaffirmé que l'examen de la structure extérieure et la réforme des Nations Unies ont leur importance pour l'extension prévue d'IRIS sur le terrain. Elle a aussi noté que d'autres institutions des Nations Unies ont déjà massivement investi dans leurs propres progiciels de gestion intégrée (PGI), qui ne sont pas toujours compatibles. Elle a insisté sur l'intérêt qu'il y a à consulter les responsables des bureaux extérieurs et à associer à ce dialogue le personnel à tous les niveaux. Pour ce qui est du budget de la formation, l'oratrice a indiqué que la formation incombe au Département du développement des ressources humaines et que des crédits suffisants ont été alloués pour faire face aux besoins de formation à IRIS en 2006-07.
32. Le directeur du Bureau de programmation et de gestion a relevé que des démonstrations du SMM ont été faites par le passé à l'intention des membres du sous-comité et que de nouvelles démonstrations pourront être organisées si la demande en est faite.
33. Le responsable de l'appui technique d'IRIS (ITCOM) a répondu aux questions sur la sécurité. Il a déclaré que les données sont stockées dans un centre de données, qu'elles sont entièrement sauvegardées pour le cas où elles doivent être récupérées, et que les transmissions de données d'IRIS sont protégées par un codage de qualité. Conformément aux politiques mises en place, les utilisateurs sont tenus de modifier régulièrement leur mot de passe d'accès. Pour l'accès à distance, un niveau supplémentaire d'authentification est appliqué et les droits d'accès doivent être approuvés par les supérieurs hiérarchiques et le Département des finances; les fonctions auxquelles on peut accéder à distance font aussi l'objet de restrictions. En outre, les transactions d'IRIS sont surveillées en permanence afin de déceler tout problème.

Systeme de gestion électronique des données (EDMS)

34. Le chef d'ITCOM a brièvement présenté le document sur le système de gestion électronique des documents (EDMS)⁵ contenant les précisions supplémentaires demandées en novembre 2006 sur les sous-projets, les échéances et les budgets. Il a donné des informations actualisées sur les chiffres budgétaires et sur deux des sous-projets. L'achat du moteur de recherche destiné au sous-projet WCMS (système de gestion du contenu des sites Web) a été effectué et celui-ci est en cours d'installation et d'essai. Le site Web de l'OIT sera amélioré pour rendre les recherches plus faciles et restructuré pour que les informations soient présentées par thèmes plutôt que par secteurs et départements.

⁵ Document GB.298/PFA/ICTS/3.

L'orateur a informé le sous-comité que les circulaires d'application ont été diffusées une semaine auparavant.

35. Le vice-président travailleur a noté que l'EDMS aura un profond impact sur le Bureau et sera largement utilisé; il est donc important de régler des questions telles que celles ayant trait à la confidentialité, la sécurité et la formation du personnel, tant au siège que sur le terrain. Il faut à son avis tenir compte des enseignements tirés de l'expérience acquise lors de la mise en place du système IRIS. Concernant le recrutement et la sélection, l'orateur a estimé qu'ils devraient être effectués conformément aux procédures établies et aux accords collectifs conclus entre le BIT et le Syndicat du personnel. Il a demandé si le financement de la formation des utilisateurs du système EDMS sera imputé sur le budget du développement des ressources humaines.
36. Le vice-président employeur a noté l'importance de l'EDMS et l'impact considérable que ce système aura sur le Bureau. Il a estimé que, du point de vue de la gouvernance, le rapport est à la fois clair et concis et suffisamment détaillé pour les besoins du sous-comité.
37. Le représentant du gouvernement du Pérou a noté qu'il ressort du document que la mise en œuvre de l'EDMS va dans le bon sens et il a encouragé le Bureau à poursuivre la réalisation de ce projet.
38. Le représentant du gouvernement de l'Australie a fait valoir que le document est particulièrement utile en ce qu'il fait ressortir quels sous-projets sont concernés, les échéances et les coûts prévus. Il a toutefois jugé préoccupant que les coûts effectivement encourus pour l'année 2006 ne soient pas indiqués en regard des coûts prévus, et qu'il soit donc difficile de vérifier si l'EDMS est bien réalisé dans les délais prévus et les limites budgétaires prescrites. Il a également jugé inquiétant que le document ne fasse pas clairement le rapprochement du solde des fonds destinés à l'EDMS.
39. La représentante du gouvernement du Nigéria a encouragé le Bureau à poursuivre la mise en œuvre effective du projet.
40. Le chef d'ITCOM a fait valoir que les aspects relatifs à la confidentialité et à la sécurité sont pris très au sérieux. Il a signalé que l'un des éléments essentiels de tout contrat de collaboration extérieure est le transfert de connaissances au personnel du BIT afin de renforcer les compétences internes du Bureau. Il a par ailleurs fourni des précisions supplémentaires sur le budget.
41. Le président a remercié les participants et déclaré close la troisième session de l'ICTS.

Genève, le 14 mars 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 16.